

Jean-Jack QUEYRANNE
Président de la Région Rhône-Alpes
Député du Rhône
Ancien Ministre

N° 89

Bron, le 10 février 2010

QUESTION ECRITE

M. Jean-Jack QUEYRANNE attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères et européennes sur la situation des enfants en cours d'adoption en Haïti ainsi que celle de leurs parents adoptifs.

En effet, plusieurs familles de la Région Rhône-Alpes ont engagé des procédures d'adoption plusieurs mois, avant le séisme. Ils avaient obtenu, au terme de longs mois d'enquête, un agrément de l'Etat français, leurs dossiers attestant des liens de parenté avec leurs enfants et ils espéraient aller chercher leurs enfants dans les mois à venir.

Les associations d'aides aux parents concernés par ces procédures d'adoption effectuent un travail remarquable d'information rendu difficile par les conditions épouvantables qui règnent en Haïti. Avec le souci premier que les choses soient faites dans les règles, malgré l'état d'urgence imposé par la situation, des dossiers regroupant les informations principales ont été constitués : informations concernant les orphelinats, les procédures, état des procédures de chaque famille et de leurs enfants.

Les responsables des crèches qui ont été sollicités, tentent de faire des copies des principaux documents attestant de la légalité de ces dossiers et demandent l'évacuation d'urgence des enfants en cours d'adoption et qui sont légalement identifiés, vers leurs foyers, mais aussi de leur laisser la possibilité de s'occuper des enfants victimes du séisme.

D'autres pays, comme les Pays Bas, les Etats-Unis, le Canada ont déjà annoncé des mesures exceptionnelles pour organiser ou faciliter le rapatriement des enfants en cours d'adoption par leurs ressortissants.

En conséquence, il souhaite connaître la procédure que la France entend mettre en œuvre qui pourrait permettre aux enfants en voie d'adoption d'attendre dans leurs foyers la fin des procédures haïtiennes et internationales.



Jean-Jack QUEYRANNE